

23 février 2026

Refondation de la REP PMCB : L'UNICEM salue une prise de conscience des enjeux économiques et opérationnels de la filière

Paris, le 23 février 2026, À la suite de la publication du communiqué du ministère relatif à la refondation de la filière à responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB), l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) tient à réagir.

L'UNICEM se félicite que le ministère semble avoir pris en compte les difficultés rencontrées par les acteurs de la filière depuis sa mise en œuvre, ainsi que la nécessité de rationaliser et améliorer son fonctionnement. Les orientations annoncées, visant notamment à simplifier le dispositif et à en maîtriser les coûts, vont dans le sens des préoccupations exprimées de longue date par les entreprises qui mettent les matériaux sur le marché.

Dans un contexte économique déjà contraint, la question du coût de la REP constitue en effet un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises du secteur. Toute évolution permettant d'en améliorer l'efficience et d'en garantir la soutenabilité est donc essentielle.

Toutefois, l'UNICEM reste attentive aux modalités concrètes de mise en œuvre de cette réforme et rappelle la nécessité de bien distinguer les catégories 1 et 2. Les annonces du ministre appellent désormais des précisions opérationnelles, indispensables pour apprécier pleinement la pertinence et l'efficacité des solutions retenues par les pouvoirs publics.

Enfin, l'UNICEM souhaite réaffirmer le caractère mature et structuré de sa filière. Les industries de carrières et de matériaux de construction s'appuient sur des chaînes de valeur déjà organisées, performantes et ancrées dans les territoires, contribuant pleinement aux objectifs d'économie circulaire. À ce titre, la filière minérale a d'ores et déjà atteint les objectifs fixés en matière de collecte, valorisation et recyclage.

L'UNICEM continuera de se mobiliser aux côtés des pouvoirs publics pour construire une REP à la fois efficace, économiquement soutenable et adaptée aux réalités des acteurs de terrain.

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (**UNICEM**) fédère les entreprises qui produisent les matériaux minéraux essentiels à la construction et aux travaux publics. Elle représente, promeut et défend les intérêts collectifs de la filière. Elle s'appuie sur deux syndicats adhérents : le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (**SNBPE**) et l'Union nationale des producteurs de granulats (**UNPG**). Elle réunit également plusieurs syndicats associés spécialisés, parmi lesquels le **FILMM** (isolants en laines minérales), le **SNPB** (pompage du béton), le **SNROC** (roches ornementales), le **SYNAD** (adjuvants), le **SYNFAD** (durcisseurs) et l'**UPGV** (grès des Vosges). Ensemble, ces entités portent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur, et accompagnent sa transition vers des pratiques durables et responsables. L'UNICEM compte 900 entreprises adhérentes (TPE, ETI, groupes internationaux) et 3 400 sites. Elle représente un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros, soit 75 % du chiffre d'affaires de la filière en France.

